

Document d'information
***Evaluation et prévention des risques professionnels
Accompagnement à la rédaction
&/ou la mise à jour du DUERP***

Titre de la formation et références

Nom de la formation : EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION &/OU LA MISE A JOUR DU DUERP

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé : Aucun

Date d'échéance de l'enregistrement : Aucune

Niveau : Aucun

Certificateur : Aucun

Code NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Formacode : 42816 – document unique

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : Aucun

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- Article L. 4121-3 du Code du Travail

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Aucune

Public visé

Chefs d'entreprise, ou personne chargée de la rédaction et de la mise à jour du Document Unique.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Aucun prérequis.

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune équivalence.

Objectifs de la formation

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

La formation vise à outiller et accompagner l'employeur ou le salarié en charge de la rédaction et la mise à jour du DUERP. En effet, le code du travail impose à l'employeur de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes sont attestées :

- Appréhender les exigences réglementaires liées à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels
- Evaluer les différents risques professionnels et envisager les actions de prévention et/ou de protection
- Créer un support personnalisé pour rédiger et/ou mettre à jour le Document Unique
- Intégrer les nouvelles contraintes et les nouveaux risques et leurs conséquences sur l'organisation du travail

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Une actualisation des compétences peut être prévue en fonction de l'évolution de l'entreprise.

Contenus de la formation

La réglementation relative à la prévention des risques professionnels :

- Les sources du droit du travail /La réglementation du travail
- Les principaux textes de loi
- Les principes généraux de prévention

La responsabilité du chef d'entreprise :

- Les obligations du chef d'entreprise
- La notion de faute inexcusable
- Les sanctions et les poursuites pénales

Les avantages de la prévention :

- Une réponse aux obligations légales
- L'impact sur les conditions de travail
- Un outil de management
- La contribution à la performance de l'entreprise

Rédaction et gestion du Document Unique :

- La méthode d'évaluation des risques
- La classification
- La mise en œuvre et la gestion des actions de prévention et/ou de protection
- La composition du D.U
- La communication le suivi et la mise à jour du D.U

Les risques psycho-sociaux (RPS) :

- Le cadre réglementaire
- Les principales définitions
- L'évaluation et la prévention des RPS
- L'intégration des RPS dans le D.U

La pénibilité au travail et le Document Unique

- Les objectifs
- Les obligations
- Les entreprises concernées
- La méthodologie

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

Les besoins et les attentes des stagiaires sont évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus. La satisfaction est mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire.

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

A l'issue de la formation, remise à chaque participant :

- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés
- ✓ Présentation et utilisation d'outils pratiques

2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Renforcement théorique avec des supports vidéo et diaporama
- ✓ Mise en situation des stagiaires
- ✓ Validation des pratiques, des techniques et gestes professionnels
- ✓ Analyse et action corrective de chaque stagiaire

3/ Qualité des intervenants :

Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés : Consultant prévention des risques santé sécurité au travail et formateur CSE/SSCT et HSE.

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

Dans un espace dédié au sein d'UPV FD ou de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

2/ Dates et volumes horaires :

1,5 jour soit 10h30 (*)

Les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter).

(*) La durée peut être ajustée en fonction des attentes et besoins de l'entreprise.

3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 1 à 4 personnes.

4/ Organisation de la formation :

- INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

5/ Individualisation de la formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont évalués en début de formation afin d'adapter au mieux les objectifs et contenus de la formation.

Coût de la formation

INTRA nous consulter

Financements possibles :

- Entreprise (fonds propres)
- OPCO

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD :

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

2/ Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	%
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	NON APPLICABLE

Renseignements complémentaires & Contacts

Contact : Adrien JEGOU

Tel : 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

Mail : a.jegou@upv.org

UPVFD : upvfd@upv.org / www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024